



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 6 MARS 2025 À 18 H 45

#### Projets de règlement 810-00-2025

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
  - **PROJET DU RÈGLEMENT 810-00-2025 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **6 mars 2025 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.
3. L'objet du règlement **810-00-2025** est de mieux encadrer les ententes avec les promoteurs et veiller à ce que les travaux municipaux réalisés dans le cadre d'un projet de construction respectent les normes municipales et répondent aux besoins de la collectivité.
4. Le projet de règlement **810-00-2025** ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement peut être consulté :
  - au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville de Saint-Amable, situé au 575 rue Principale, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le vendredi de 8h à 13h,
  - au [www.st-amable.qc.ca](http://www.st-amable.qc.ca), dans la section « Règlements municipaux »
  - en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à [greffe@st-amable.qc.ca](mailto:greffe@st-amable.qc.ca) et en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Saint-Amable, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2025.

Maxime Dupuis  
Greffier adjoint